Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260413-D202606MODST-DE

S.I.V.U
Du Queffleuth et de la Penzé

Siège : Mairie de Plounéour-Ménez
6 Place de la Mairie
29410 Plounéour-Ménez

Tél. 02 98 78 94.20
Mel sg@plouneour-menez.bzh

Délibération n° 2026-06

En exercice :10
Présents : 9
Votants : 9

Convocation : 04/04/2026

OBJET :
MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU - CHANGEMENT SIEGE DU SYNDICAT

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU SIVU DU QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE

Le treize avril deux mil vingt six, à 18 heures
le comité syndical du SIVU du QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sandrine DELORY à la mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Etaient présents : Madame DELORY Sandrine – MERRER Roland – Madame REBEYROTTE Sabine – LEMEUR Alain - LARHER Loïc - DEAL Pierre-Antoine – NORMAND Sébastien – FONTANIER Laurent – MARIE Sébastien formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés
Madame LAURENT Catherine
Monsieur DANIEL Tangi ayant donné procuration à Sébastien MARIE Suppléant

Madame DELORY engage la discussion sur le transfert du secrétariat du SIVU, après modification des statuts compte tenu de sa nomination au poste de Présidente.
L'article 3 , modifié suite à l'arrêté préfectoral du 27 août 2021, définit le siège du Syndicat en Mairie de PLOUNEORU-MENEZ . Pour plus de facilité de gestion, il est proposé au Comité Syndical de modifier cet article et d'en proposer la rédaction suivante :

Article 3 : le siège du syndicat est fixé à la Mairie du CLOITRE SAINT-THEGONNEC

Les autres articles restent inchangés

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE la proposition de Madame la Présidente

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,
Le registre dument signé
La Présidente,

Sandrine DELORY, la Présidente